



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.22.024
portant sur

L'attribution d'un marché de prestation de création, extension, modification
et réparation de réseaux fibre optique

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 février 2018 N° DL 18.007 approuvant la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

Vu la délibération du conseil municipal du 05 février 2020 N° DL 20.003 approuvant l'ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

DECIDE

Article 1^{er} : La Métropole d'Orléans a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif à la prestation de création, extension, modification et réparation de réseaux fibre optique.

Le titulaire du marché est la société SOGETREL, 485 Rue Emile Dewoitine, 37210 PARCAY-MESLAY.

Les prix de l'appel d'offres sont traités à prix unitaires, sur la base des prix du bordereau de prix unitaire, du catalogue du fournisseur et des remises accordées.

Le marché est conclu à compter du 12 janvier 2022 jusqu'au 11 janvier 2023. Le marché est reconductible tacitement 3 fois pour une période d'un an, soit jusqu'au 11 janvier 2026.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 7 février 2022

Le maire



Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 8 février 2022

Publié ou notifié-le : 8 février 2022

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|---|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Actes réglementaires |
| Numéro de l'acte : | DC_22_024 |
| Date de la décision : | 2022-02-08 00:00:00+01 |
| Objet : | Attribution d'un marché de prestation de création, extension, modification et réparation de réseaux fibre optique |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 1.1 - Marchés publics |
| Identifiant unique : | 045-214501694-20220208-DC_22_024-AR |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|--|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 045-214501694-20220208-DC_22_024-AR-1-1_0.xml | text/xml | 933 |
| Nom original : | | |
| DC.22.024 - Attribution d'un marché de prestation de création, extension, modification et réparation des réseaux fibre optique.pdf | application/pdf | 289321 |
| Nom métier : | | |
| 99_AR-045-214501694-20220208-DC_22_024-AR-1-1_1.pdf | application/pdf | 289321 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 8 février 2022 à 10h11min13s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 8 février 2022 à 10h11min13s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 8 février 2022 à 10h11min15s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 8 février 2022 à 10h11min29s | Reçu par le MI le 2022-02-08 |

